



D Autres formalités

▀ [D Autres formalités](#)

Durant votre résidence au Japon, il vous est demandé d'accomplir des formalités comme, l'enregistrement d'étranger, l'assurance nationale de santé, ou l'enregistrement de sceau, ; Vous irez, à la mairie, régler ces formalités. Voici les procédures et les bureaux auprès desquels vous devrez vous adresser pour les effectuer.

1 La mairie

C'est à la mairie où vous effectuerez les formalités nécessaires pour la vie au Japon.

(1) Rôle de la mairie

A la mairie de votre domicile, vous effectuerez diverses formalités pour vivre au Japon. Suivant les formalités à accomplir vous devrez vous rendre à différents guichets ; alors, n'hésitez pas à vous renseigner au guichet Informations de la mairie.

Les formalités que l'on peut accomplir à la mairie sont les suivantes:

enregistrement d'étranger	retraite nationale		Assurance Nationale de Santé
admission à l'école primaire, au collège	déclaration de mariage	déclaration de naissance	déclaration de décès

(2) Guichets ouverts les jours fériés / la nuit

Certaines mairies disposent d'un « guichet automatique » délivrant des certificats divers les jours fériés ou la nuit, d'autres ont un service qui permet de répondre par téléphone ou par e-mail.